

Séance du 30 avril 2007.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff. – Président.
 DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
 SIRAUT, Echevins.
 B.GALLEZ, Présidente du CAS
 LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE,
 URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
 VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI,
 BAUWENS, DERUDDER, Conseillers Communaux.
 Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M. le Président ouvre la séance. Il demande d'excuser :

- MM.Gh.FAUVIAUX & D.DONFUT ainsi que Mmes C.FONCK & M-P.BURY, Conseillers Communaux.

I.D.E.A – Assemblée générale

L'IDEA tiendra son assemblée générale le 2 mai prochain.

Ordre du jour :

- Modifications statutaires
- Augmentation de capital du Secteur II
- Présentation des Bilan et Compte de Résultats 2006
- Rapport du Réviseur
- Approbation des Bilan et Compte de Résultats 2006
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur
- Plan stratégique 2007
- IDE IMMO II – Prise de participation
- Nomination du Réviseur
- Fixation du montant du jeton de présence
- Renouvellement du Conseil d'Administration.

M.le Président demande si tout le monde approuve ce point.

M.DISABATO demande la parole.

Il souhaiterait que l'on puisse voter différemment sur le Plan Stratégique 2007 et sur IDE IMMO II.

M.le Président demande à l'intéressé s'il a des remarques à émettre.

M.DISABATO souligne que le Plan Stratégique est très léger par rapport au secteur de la télédistribution et, on ne sait pas dire qui va prendre en charge le recours télénet.

Au niveau des déchets, il s'oppose au coût-vérité. En effet, on va encore augmenter le prix des déchets au niveau des citoyens et on va arriver à un système où le citoyen va encore payer plus. Il pense qu'il faut sortir le secteur propriété de l'IDEA et baisser le prix des poubelles.

Pour ce qui est du circuit moto, bien qu'il ne soit pas contre le sport moteur qu'il apprécie, il ne croit pas du tout à ce projet. De plus, on promet 300 emplois mais cela n'arrivera pas. Uniquement 23 emplois seraient créés. De ce fait, il s'abstiendra.

Au niveau du point IDE IMMO II, il demande à l'Assemblée si elle a lu l'article de F.COLETTE dans la presse montoise. N'ayant pas eu le temps de vérifier, il s'abstiendra également.

Le Président demande si cela veut dire qu'il vote contre ?
M.DISABATO lui répond que non.

M.le Président fait remarquer qu'en ce qui concerne la télédistribution, l'IDEA ne peut aller plus loin car des négociations sont toujours en cours. Aujourd'hui, on est dans un certain flou et on ne sait pas comment les choses vont évoluer.

M.DISABATO, quant à lui, interroge le Président en ce qui concerne l'argent et, plus précisément que va-t-on faire à ce propos ; y a-t-il eu réflexion à ce sujet ?

M.le Président répond qu'au niveau de l'activité de la télédistribution, il y a un bénéfice de trois millions au sein des Intercommunales ce qui permet de compenser les pertes des autres postes. Il est clair que demain, la vente du réseau va rapporter des montants importants et, il faudra trouver une affectation pour certains. Quant au solde, cela fera l'objet d'un débat politique. Il y a donc nécessité de vendre. ALE, Bru Télé couvrent près de 80 % de la Wallonie. Il y aura donc un débat politique important.

En matière de déchets, on va entamer un débat concernant la mise à disposition de sacs gratuits aux citoyens. Il ne faut pas non plus perdre de vue le Décret Wallon qui impose, pour 2010, de cesser la mise en décharge. Ce seront aussi des coûts qu'il va falloir assumer.

Enfin, pour ce qui concerne le circuit moto, ce n'est pas l'Intercommunale. Si la décision est prise par le Gouvernement Wallon, l'Intercommunale va piloter le dossier mais, pour le reste, la décision ne lui appartient pas. Ce sont des éléments qui devront être mis en œuvre dans les mois qui viennent.

M.DISABATO souligne qu'il s'agit d'une abstention positive car un Plan Stratégique établi sur 3 et 6 ans permettra de pouvoir débattre au sein des Conseils Communaux.

M.le Président demande s'il y a d'autres interventions.

Mme DI BARI, MM.BAUWENS & DERUDDER s'abstiennent également.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée,

- Par 19 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI

et

Par 4 « Abstentions », à savoir :

- **DIBARI, BAUWENS, DERUDDER & DISABATO**

décide :

- d'approuver le Plan Stratégique 2007 et IDE IMMO II.

La délibération requise est adoptée.

Maison du Tourisme – Représentation communale

En date du 1^{er} mars 2007, le Conseil Communal a désigné son représentant au sein de la Maison du Tourisme de Mons en la personne de Mr Bernard Sirault.

Par courrier du 15 mars, la Maison du Tourisme signale que la Commune a droit à 2 représentants communaux.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- de désigner Mr Philippe DEBAISIEUX en qualité de 2^{ème} représentant communal, auprès de la Maison du Tourisme, à Mons.

La délibération requise est adoptée.

Syndicat d'Initiative – Représentation Communale

A la suite du renouvellement du Conseil Communal, il y a lieu de revoir sa représentation au sein du Syndicat d'Initiative.

Les statuts stipulent que le Conseil d'Administration est notamment composé de six membres de plein droit désignés par le Conseil Communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- de désigner les six représentants communaux au sein du Syndicat d'Initiative, à savoir :

↪ Mmes VANOVERSCHELDE, DUPONT & BURY
 ↪ MM. DRAUX, RUELLE & DERUDDER

La délibération requise est adoptée.

Proposition de Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2007 – 2010 – Plan 2007

La Commune de Frameries possède un Contrat de Sécurité et de Prévention depuis le 1^{er} janvier 2002.

Contrat qui a été annuellement renouvelé.

Le prochain Contrat de Sécurité et de Prévention sera conclu pour une durée de quatre ans.

En effet, l'arrêté ministériel relatif à l'introduction des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010 prend ses effets le 1^{er} janvier 2007 (Moniteur Belge du 30/03/2007).. Une proposition de Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 répondant aux exigences de l'arrêté a été élaborée par la commune de Frameries.

Le projet de plan 2007-2010 se propose de prévenir, détecter et limiter les trois phénomènes suivants :

- le cambriolage
- les vols de et dans les véhicules

- les nuisances sociales

Une subvention de 89.590,67€ est allouée à la commune de Frameries pour les années 2007-2010

Subvention qui sera utilisée, dans un souci de maximalisation du subside accordé, principalement, au paiement du personnel affecté au plan Les frais de fonctionnement et d'investissement, seront à prévoir sur le budget communal 2008 et années suivantes (Part communale).

Plan stratégique de sécurité et de prévention 2007-2010 qui a été examiné par la commission communale ad hoc.

Plan qui doit être transmis en trois exemplaires dûment signés accompagnés de la notification du Conseil Communal et du Collège Communal au Secrétariat permanent à la Politique de Prévention, 76 Boulevard Waterloo, 1000 Bruxelles.

Monsieur Ghislain STIEVENART demande la parole et intervient d'une façon très détaillée.

Le plan stratégique de sécurité et de prévention inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil relève de l'autorité fédérale.

Pour mémoire, l'ASBL Espace Prévention Borinage/Hauts-Pays relève de la Région wallonne, tandis qu'Espace Jeunes relève directement de la commune.

Ces trois « opérateurs » œuvrent au sein de la Maison de la prévention qui est située à quelques pas d'ici, sur la grand-place.

Ces trois opérateurs se complètent, bien évidemment, dans tout ce qui touche à la prévention.

Le plan stratégique de sécurité qui vous est soumis pour approbation, touche plus particulièrement l'aspect « sécuritaire. Tandis que les deux autres opérateurs réalisent une prévention dite de proximité, en allant dans les quartiers à la rencontre de gens, en mettant en place des activités, festive, sportive, culturelle, ateliers, voyage, brocante, etc..., pour jeunes et moins jeunes.

Le présent plan a été élaboré, selon une méthodologie bien précise.

1)	Rédaction d'un diagnostic local de sécurité
2)	Analyse des données contenues dans ce diagnostic local de sécurité
3)	Choix des priorités que la commune souhaite développer dans le cadre de son plan
4)	Actions qui sont envisagées.

Le diagnostic local de sécurité est une **recherche locale sur les phénomènes de délinquance** mais aussi sur ce qu'on appelle les incivilités ou nuisances sociales.

Les incivilités sont des comportements, des actes qui nuisent à la vie sociale. Les nuisances sociales sont ce qui est vécu comme gênant dans les espaces publics, qu'ils s'agissent de délinquance, d'incivilités ou de situations qui ne sont pas des infractions. Ainsi, l'agressivité en rue, le vandalisme, les infrastructures publiques défectueuses, le bruit, les attroupements, ... sont des nuisances sociales s'ils sont vécus comme gênants par la population.

Le diagnostic local de sécurité **s'intéresse donc tant aux faits insécurisant (insécurité objective)** comme les vols dans les habitations, les vols dans et de véhicules, les vols à la ruse, les vols de vélos, vols à l'étalage qui sont des nuisances criminelles que l'on retrouve dans les statistiques policières.

Il **s'intéresse aussi aux nuisances perçues par le citoyen (insécurité subjective)**, à toute forme d'incivilités.

Le diagnostic local de sécurité contient de nombreuses statistiques, parmi celles-ci, les statistiques policières de la Zone de police Boraine

Sachant que le plan de sécurité et de prévention ne peut agir que sur certains phénomènes définis par le Fédéral, comme les vols (tous les types), les dégradations et autres incivilités, force est de constater : **une augmentation des « vols qualifiés »** « dans les habitations »+ « dans les commerces », ils passent de 145 à 208, **une augmentation des « vols de/et dans véhicules »** qui passent de 177 à 184, et un nombre identique pour **les dégradations**, +/- 350

En ce qui concerne les :	Constat
Vols qualifiés dans habitations	L'augmentation est présente dans tous les quartiers de Frameries.
Vols dans et sur les véhicules	Augmentation, pratiquement, dans tous les quartiers de Frameries
Dégradations	Pas de forte variation, selon les quartiers

Une enquête a été menée, auprès des habitants, par les membres de l'équipe de la prévention en 2006,

De cette enquête il appert que les problèmes les plus souvent cités sont :

- incivilités en matière de déchets (dépôts clandestins), dégradations (abris bus, bâtiments publics (tags) etc.,
- manque de présence de la police dans les quartiers,
- les dégradations de certains bâtiments,
- manque d'éclairage,...

Tous ces phénomènes occasionnant une croissance importante du sentiment d'insécurité.

Sur base de l'ensemble des chiffres statistiques de la criminalité constatée sur notre commune, et sur base de l'enquête réalisée par l'équipe de la Maison de la prévention auprès des habitants de Frameries, le Collège a opéré ses choix, en tenant compte des éléments ci-après :

- Ne pas faire ce que d'autres font, comme la Police, l'Asbl Espace Prévention, Espace jeunes, le CPAS, les services d'aide à la Jeunesse, Garantie, la MJS avec son école des devoirs, etc.
- Volonté de ne pas faire de doublons.
- Répondre par la prévention aux phénomènes constatés régulièrement, sachant que ne peut se faire, que parmi une liste de quinze phénomènes, prédéfinie, par l'autorité fédérale.

1	Cambriolage
2	Vol de et dans les véhicules
3	Vol à la tire
4	Vol à la ruse
5	Vol de vélos
6	Vol à l'étalage
7	Racket
8	Violence dans les transports en commun
9	Violence intrafamiliale
10	Violence lors d'événements et manifestations publiques
11	Violence en milieu scolaire
12	Délinquance juvénile
13	Décrochage scolaire
14	Nuisances publiques liées à l'usage de drogue
15	Nuisances sociales

C'est ainsi que le Collège a choisi de lutter dans le présent plan de sécurité et de prévention, contre le cambriolage, le vol de et dans les véhicules et contre les nuisances sociales (incivilités)

Actions qui sont envisagées.

Lutte contre les	Comment	Objectifs
<u>Cambriolages</u>	En mettant en place - des campagnes d'information, - un travail de partenariat avec la police boraine - en assurant une formation adéquate à l'agent en techno prévention.	- Offrir des conseils de sécurisations à la population - Informer les quartiers à risque - Dissuader les auteurs potentiels d'infraction en organisant une présence dissuasive, des APS ou de la police, dans les quartiers à risque. - Contacter les personnes

		victime d'un cambriolage, pour lequel un PV a été dressé par les services de police et prodiguer des conseils de sécurisation de leur habitation
<u>Vol de et dans véhicules</u>	<p>En assurant une coordination de l'équipe d'agents de sécurité et de prévention (APS), ainsi qu'avec les autres partenaires potentiels, comme les services de police.</p> <p>Mise en place d'un système d'échange d'information rapide avec les services de police pour mieux ciblés (en temps réel) les endroits à risques.</p> <p>Mise en place une présence dissuasive ponctuelle (aux manifestations)</p> <p>Présence aussi régulière que possible dans les quartiers, dans les artères principales de l'entité.</p> <p>Organiser des journées de gravure des véhicules, (deux par an, par exemple)</p> <p>Mener des opérations « vérification du verrouillage des véhicules », ou « objets de valeurs mis en évidence » dans les véhicules, seul ou en collaboration avec la Police.</p>	Participer à faire diminuer le nombre de vols de et les dans véhicules
<u>Nuisances sociales</u>	<p>En développant une politique de prévention active, en assurant notamment la coordination des Agents de Sécurité et de prévention, par une présence régulière sur le terrain.</p> <p>Présence des APS dans les parcs, aux abords infrastructures sportives, marchés, manifestations, parking, sentiers, aux abords des écoles.</p> <p>Evaluation permanente du suivi des rapports établis par les APS. (Police, service travaux, autres services compétents)</p>	<p>Améliorer les échanges d'informations, entre notre cellule APS et la Police ou autres services comme le service des travaux.</p> <p>Une réaction rapide des services compétents enraye souvent le phénomène constaté (les dégradations, tags, dépôts sauvages de déchets, ..)</p>

Evaluation

Toutes ces actions seront évaluées régulièrement, par un groupe de travail comprenant, le Fédéral, la Police, le fonctionnaire de prévention, le Bourgmestre et l'Echevin de la prévention.

Des indicateurs et des résultats attendus en termes d'objectifs opérationnels sont mentionnés dans le plan.

Résultats quantitatifs et qualitatifs démontrables. Il s'agit donc pas de réaliser une autoévaluation, mais d'une réelle évaluation.

Moyens financiers accordés par le Fédéral

Sur base de ce plan stratégique de sécurité et de prévention, **un montant annuel de 89.590,67 €** est attribué à la commune de Frameries.

Ce plan stratégique de sécurité et de prévention entre en vigueur le 1er janvier 2007 et se termine le 31 décembre 2010, nous avons donc quatre années pour le réaliser. Des amendements pourront être présentés à l'autorité fédérale, et ce pour l'adapter aux réalités.

Une équipe pour le mettre en œuvre.

Un agent de niveau 1 / Temps plein / **Fonctionnaire de Prévention**

Un agent de niveau 2 / Temps plein / **Agent en techno prévention** et coordinateur des APS

7 APS / à raison de 53 heures/mois/APS

Monsieur STIEVENART termine en disant qu'il s'agit ici d'une approbation provisoire et que ensuite, il y aura des négociations sur les résultats quantitatifs et qualitatifs.

Manu DI SABATO demande la parole : « Je vous soutiens en tout cas et on sent qu'il y a une envie de faire de la prévention et de ne pas faire de doublons. Un élément essentiel aussi est la prise de contact avec les gens car ils croient qu'ils sont abandonnés. C'est dès lors une bonne chose si l'on peut y remédier tout de suite.

Par contre, sur le volet Police, il faut être plus revendicatifs car dans certains quartiers, la Police ne passe jamais et ce n'est pas une ronde par semaine ou par mois qui va régler le problème. Il faut commencer par sanctionner les gens, et prendre en considération la propreté dans les Villes. Il y a aussi le problème d'insécurité qui n'est pas lié à la Commune mais peut-être à la perte du lien social (notamment par la suppression des bureaux de poste, ...). Ce n'est pas à nous, au niveau communal à faire quelque chose ».

Monsieur Fabian URBAIN demande la parole : « Par mon intervention, j'aimerais relever les aspects positifs du plan de sécurité et de prévention présenté par notre Commune.

Premièrement, ce plan tente de répondre aux besoins qui ont été identifiés dans le diagnostic local de sécurité qui a été élaboré pour la circonstance. Document que j'ai trouvé complet et qui donne un éclairage sur les phénomènes répertoriés de la petite criminalité sur notre territoire. Frameries se situant, par ailleurs, dans la moyenne en matière de petite criminalité par rapport aux Communes voisines.

Les choix opérés par le Collège sont donc pleinement justifiés. D'autant, comme cela a été dit, que ces choix ont été faits avec le souci de ne pas faire de doublons avec ce qui se fait déjà sur le terrain, par d'autres opérateurs. Le positif dans ces choix a été la recherche de la complémentarité, ce que j'approuve.

De plus, ce plan est conclu pour une durée de 4 ans, en lieu et place d'un plan annuel. Cela doit permettre de mettre en place des actions dans la durée, ce qui est très important en matière de prévention.

Actions qui seront évaluées, tant sur leur qualité que sur leur quantité. Evaluation avec des éléments mesurables, soit à l'aide des statistiques des services de la maison de la prévention, soit à l'aide de données collectées par la zone de police boraine.

Donc, lors des évaluations successives, nous pourrons corriger le tir, si cela s'avérait nécessaire, et c'est une bonne chose.

J'apprécie également dans ce dossier la maximalisation de l'utilisation de subsides, comme cela avait été prévu dans l'accord de majorité. Un subside annuel de 90.000 € pour une part communale de 15.000 € est un bon compromis.

Enfin, la lutte contre les nuisances sociales est une chose importante pour tous nos citoyens. Que l'on fasse de la prévention est une excellente initiative, mais il me paraît indispensable, à moi aussi (comme cela a été dit par Monsieur STIEVENART) qu'il faut combiner des actions de prévention et effectivement des actions de répressions. Et dans ce contexte, la police boraine, mais également le fonctionnaire sanctionnateur de notre commune, ont un rôle primordial à jouer et ce, chacun à son niveau

Notre groupe votera donc positivement ce point. Je vous remercie ».

Monsieur le Président prend la parole : « Effectivement, la complémentarité des actions est un des éléments clé. En ce qui concerne le rôle de la Police, oui, j'entends 10 à 15 fois par semaine qu'on ne voit jamais la Police. Mais je pense que la Police essaie de faire son travail correctement. Si on ne la voit pas, ce n'est pas forcément qu'elle n'est pas là, il y a des quartiers qui nécessitent sa présence. En tant que Bourgmestre, j'ai dû appeler la Police pour des interventions et elle est immédiatement venue. On ne doit pas forcément voir la Police pour avoir la garantie qu'elle fait bien son travail.

Pour ce qui est de l'agent sanctionnateur, nous aurons son rapport mercredi.

Au niveau de l'insécurité, elle ne relève pas seulement de l'environnement immédiat mais elle relève d'une forme de dégradation sociale et le CPAS travaille notamment dans ce sens. Il faut en effet qu'il y ait une mobilisation de l'ensemble des acteurs tels que le CPAS, le monde associatif, la Police et d'autres acteurs devraient également y être associés en vue de coordonner leurs efforts pour lutter contre le sentiment d'insécurité et que les gens vivent dans un contexte plus sécurisé.

Monsieur DI SABATO prend la parole : « Je ne tire pas sur les policiers mais sur le manque de moyens, c'est là le vrai problème, c'est un point à travailler dans le cadre des élections fédérales.

Monsieur le Président lui répond en disant qu'il manque 120 agents au sein de la Police Boraine.

Monsieur STIEVENART prend la parole : « C'est dans cet esprit que l'on va programmer des rencontres avec la police toutes les 6 semaines pour être plus forts. La Police a déjà sorti son plan de campagne pour 2007. Ce plan ne nous empêchera pas de mener ensuite notre propre campagne où la Police nous aidera. On va essayer, avec les moyens dont on dispose d'être le plus efficace possible ».

Monsieur LAPAGLIA ajoute : « Je suis d'accord avec toutes les idées mais il faut revenir à une Police de proximité car personne ne connaît son agent de quartier ».

Monsieur le Président lui répond : « Via le journal communal, on proposera qu'il y ait des pages réservées à la présentation des services communaux et des agents de quartier ».

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'approuver le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2007 – 2010

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Emplois vacants - Année scolaire 2007-2008

L'Article 24 du Décret du 6 juin 1994 dernier alinéa, fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel tel que modifié, stipule que le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés.

- Direction : 2 emplois vacants (au groupe scolaire de la Libération et d'Eugies)
- Primaire : pas d'emploi vacant
- Maternel : pas d'emploi vacant
- Maîtres spéciaux: 12 périodes de 2^{ème} langue.
14 périodes de morale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'arrêter la liste des emplois vacants dans l'Enseignement Fondamental pour l'année scolaire 2007-2008, comme suit :

Direction : deux emplois vacants (aux groupes scolaires de La Libération et d'Eugies)
 Primaire : pas d'emploi vacant
 Maternel : pas d'emploi vacant
 Maîtres spéciaux : 12 périodes de 2^{ème} langue
 14 périodes de morale

Article 2 : de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures ainsi qu'aux Directions d'Ecole.

Ce point sera soumis à la prochaine COPALOC.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Maîtres de religion - Emplois vacants - Année scolaire 2007-2008

L'Article 32 du Décret du 10 mars 2006 dernier alinéa, relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, stipule que le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux maîtres de religion et professeurs de religion.

- Religion Catholique : 14 périodes vacantes

- Religion Protestante : 6 périodes vacantes
- Religion Islamique : 6 périodes vacantes
- Religion Orthodoxe : 2 périodes vacantes

Sur proposition du Collège Communal, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'arrêter la liste des emplois vacants pour l'année scolaire 2007-2008 comme suit :

- Religion catholique : 14 périodes vacantes
- Religion protestante : 6 périodes vacantes
- Religion islamique : 6 périodes vacantes
- Religion orthodoxe : 2 périodes vacantes

Article 2 : de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures ainsi qu'aux Inspecteurs du Culte concernés.

Ce point sera soumis à la prochaine COPALOC.

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique – Emplois vacants - Année scolaire 2007-2008

L'Article 24 du Décret du 6 juin 1994 dernier alinéa stipule que :
Le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés.

- Chant : 11 périodes
- Musique de chambre vocale : 1 période
- Flûte : 8 périodes
- Accompagnement : 12 périodes
- Violon : 7 périodes

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'arrêter la liste des emplois vacants dans l'Enseignement Artistique pour l'année 2007-2008, comme suit :

- Chant : 11 périodes
- Musique de chambre vocale : 1 période
- Flûte : 8 périodes
- Accompagnement : 12 périodes
- Violon : 7 périodes

Article 2 : de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures ainsi qu'à la Directrice de l'Académie de Musique.

Ce point sera soumis à la prochaine COPALOC.

La délibération requise est adoptée.

Cimetières – Règlement sur les Funérailles et Sépultures - Article 47 – cellules de columbarium - Modifications

Afin de répondre dans une certaine mesure à l'évolution des usages et des mentalités en matière funéraire, il serait judicieux de permettre dans une certaine limite l'emploi d'un panneau décoratif différent de celui fourni par la commune ainsi que d'élargir l'éventail des signes distinctifs qui peuvent y être gravés et/ou apposés.

M.le Président précise que la volonté du Collège Communal est de donner plus de souplesse aux citoyens pour pouvoir décorer de manière plus personnalisée les columbariums.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'approuver l'Article 47 tel que modifié.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries Centre, travaux de démolition et de reconstruction de l'immeuble situé rue des Alliés, 50 (l'Excelsior) : approbation de l'avenant n° 02 et du décompte final des travaux

La construction de cet immeuble s'est terminée en juin 2003.

Le marché a été attribué au montant de 401.618,90 € TVAC.

Des travaux supplémentaires ont donné lieu à un avenant n° 01 qui a été approuvé par le Conseil Communal en avril 2004 au montant de 62.269,51 € TVAC.

D'autres travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires en cours d'exécution et font l'objet de l'avenant n° 02 au montant de 4.779,80 TVAC.

Le décompte final s'établit au montant de 486.629,47 € révisions et TVA Comprises.

M.DISABATO votera positivement ce point mais souhaite voir modifier la délibération.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'approuver l'avenant n° 02 et le décompte final des travaux et de modifier la délibération.

La délibération requise est adoptée.

ZAS – Création d'une nouvelle voirie

En vue d'obtenir le permis d'urbanisme requis et en vertu de l'Article 127 du CWATUP, l'IDEA a introduit auprès du fonctionnaire délégué de la Région Wallonne, un dossier relatif à la création d'une nouvelle voirie dans la ZAS.

Il s'agit en fait du prolongement de la voirie dénommée « Avenue du Parc d'Aventures Scientifiques ».

M.le Président souligne qu'il est intéressant de préciser que cette voirie va faciliter l'installation de nouvelles entreprises et que ce projet consiste aussi à relier les deux zones.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe de l'ouverture de cette nouvelle voirie dans la ZAS du Crachet conformément au plan terrier Z 36-4 tel que dressé par l'IDEA SC

Article 2 : d'approuver le principe de la reprise de cette voirie.

La délibération requise est adoptée.

Divers

M.DISABATO, Conseiller Communal – Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal – Demande de précisions

L'intéressé souhaite savoir où en est le Règlement d'Ordre Intérieur.

M.le Président lui répond que ce sera au plus tard pour un prochain Conseil Communal.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 29 mars 2007.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 43 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff.-Président,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.